



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2021 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL et du secteur.



90 864 FORMATIONS EN 2020

Le secteur santé génère la plus grande part des actions de formation (77,3 %), en liaison avec la proportion de salariés qu'il regroupe (76,1 %).



TAUX ASSEZ FAIBLE D'ACCÈS À LA FORMATION

Dans le champ de l'OMPL, c'est majoritairement par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (16,1 %) que les salariés enrichissent leurs compétences.

Ce dispositif est sous-représenté dans le secteur juridique (13,4 %).

Les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation recourent très majoritairement au plan de développement des compétences pour la formation de leurs salariés (15,6 %).

Données de cadrage 2020

				Ompl
Nombre total d'actions de formation	10 718	9 895	70 251	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	45 499	65 196	353 414	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	2 859	2 281	18 776	23 916
Nombre total d'entreprises	9 247	12 624	77 755	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,3	1,3	22,0	1,1	5,5	25,2
	0,5	1,3	13,4	2,6	6,0	27,2
	1,5	2,5	15,9	11,2	1,9	10,7
Ompl	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



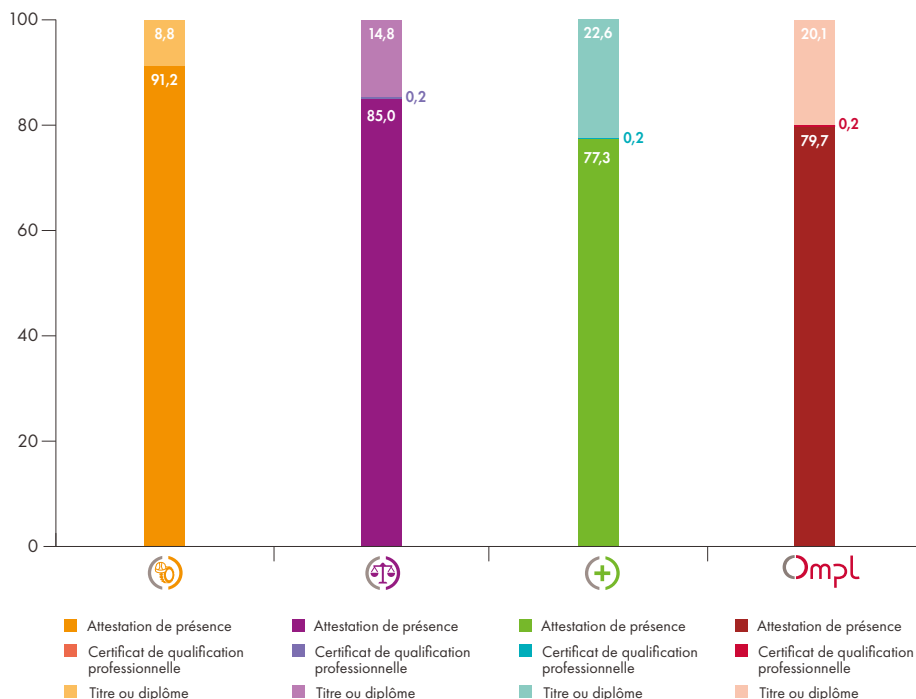
Secteur santé



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du champ de l'OMPL, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence décernée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (79,7 %). À l'exception des titres et diplômes (20,1 %), les autres sanctions sont très marginales (0,2 %).

Répartition des formations par sanction (%)



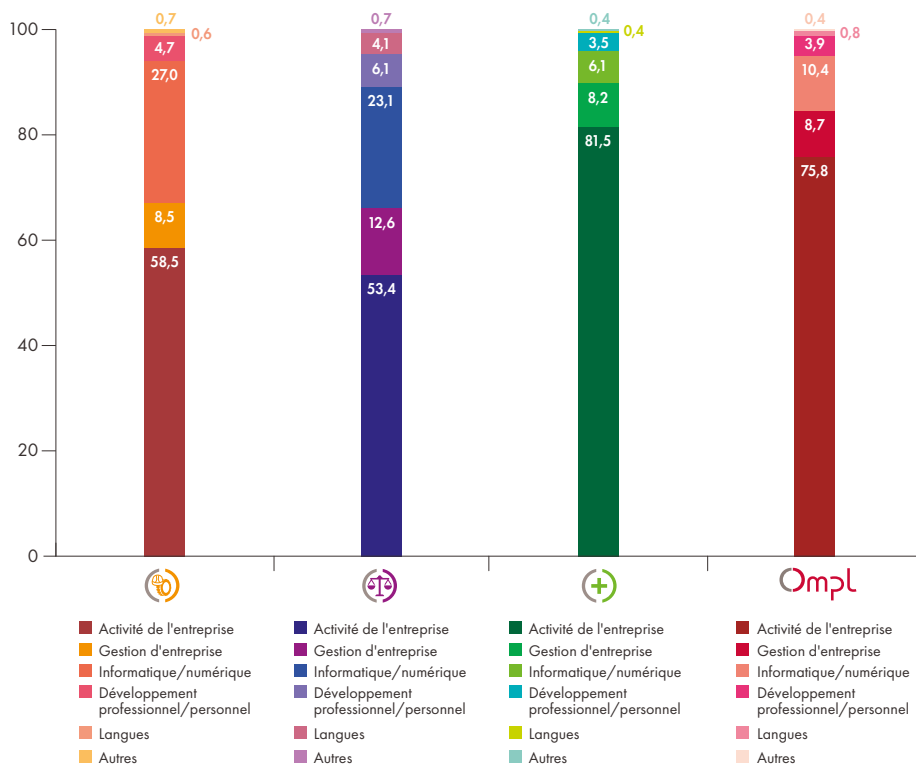
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins en acquisition de compétences dans le champ de l'OMPL se concentrent dans le domaine de l'activité de l'entreprise (75,8 %). En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

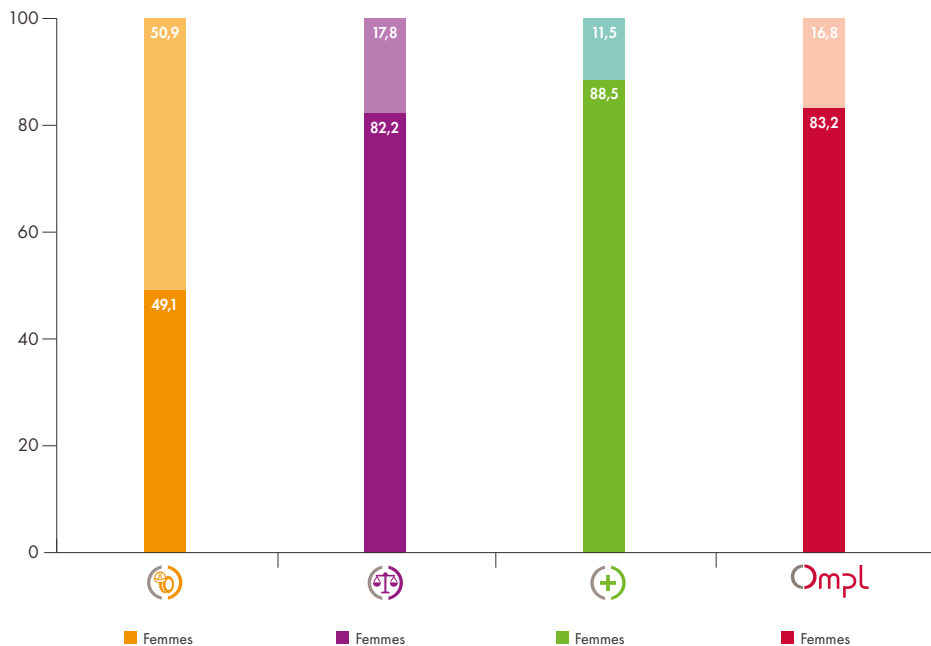


ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

83,2 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est similaire à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du champ de l'OMPL, 83,8 % (part estimée pour 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

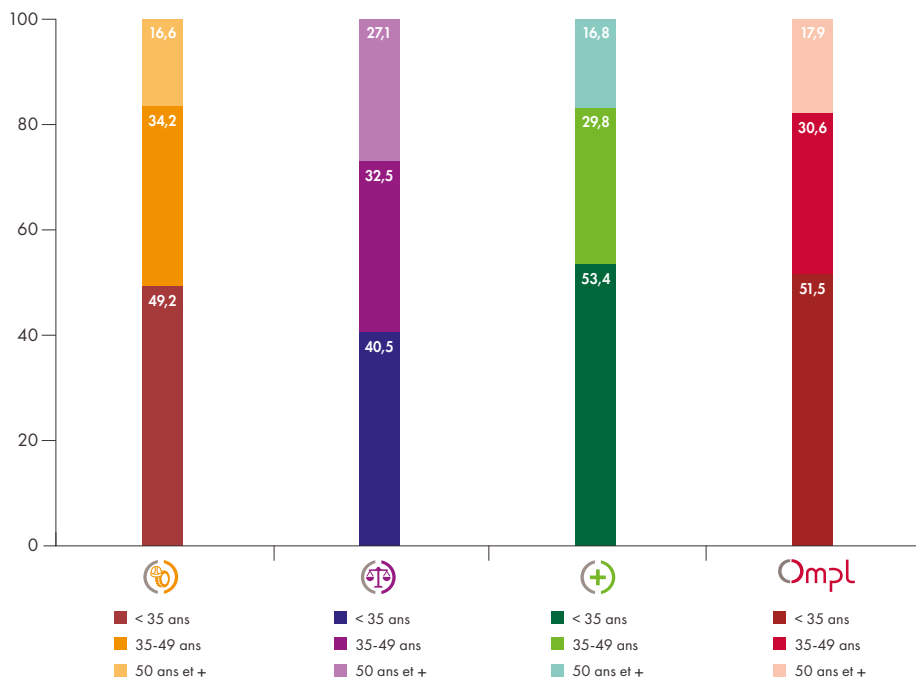


ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires: 51,5 % des formés contre 37,8 % des salariés du champ de l'OMPL (part estimée pour 2020).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources: OPCO EP, bases formation 2020.

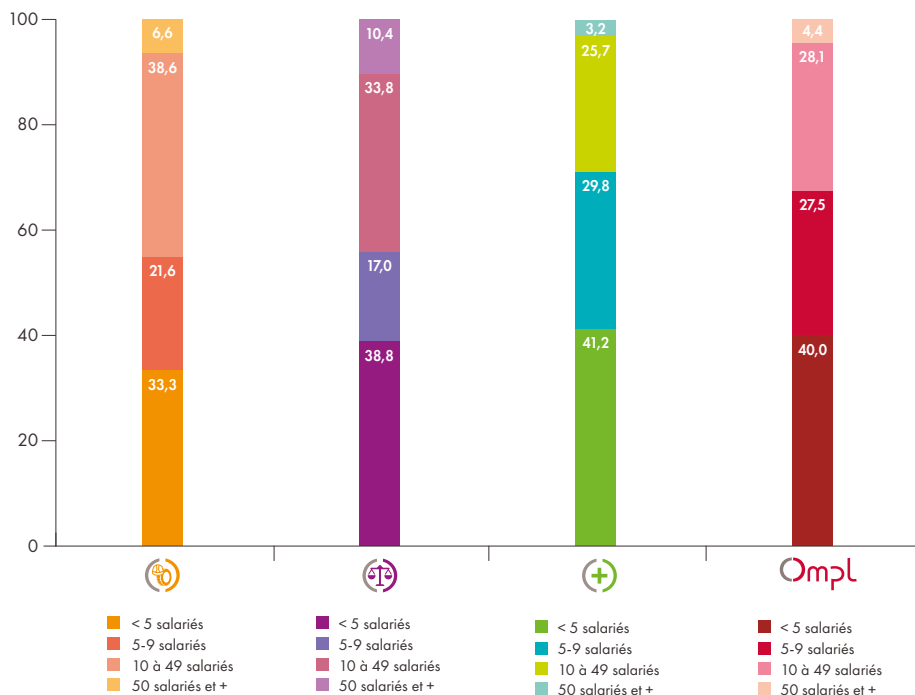


ACCÈS VARIABLE À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 67,5 % des formés alors que ces entreprises emploient 58,9 % des salariés du champ de l'OMPL.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 32,5 % des stagiaires contre 41,1 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de développement des compétences varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (20,9 %) et minimal pour les DOM (6,0 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	1,3	1,7	20,9
Bourgogne-Franche-Comté	0,7	1,8	16,3
Bretagne	0,7	1,9	18,3
Centre-Val de Loire	0,8	2,5	12,7
Corse	0,1	3,1	12,7
DOM	0,8	2,2	6,0
Grand Est	1,0	2,4	15,5
Hauts-de-France	0,7	1,9	12,6
Île-de-France	2,4	2,5	15,0
Normandie	1,0	2,1	15,9
Nouvelle-Aquitaine	0,8	2,0	17,0
Occitanie	1,0	2,6	17,4
Pays de la Loire	0,9	1,9	18,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,3	2,5	17,8
Ompl	1,3	2,2	16,1

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.